

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le



ID: 095-249500489-20250317-2025\_002-DE
Beaumont-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Bruyéres-sur-Oise, Champagne-sur-Oise, Mours, Nointel, Noisy-sur-Oise, Persan, Konqueroiles

# DEPARTEMENT DU VAL D'OISE COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT VAL D'OISE

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept mars à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle Léo Lagrange à Beaumont-sur-Oise, sous la présidence de Madame Catherine Borgne, Présidente.

#### Etaient présents :

M. APARICIO Jean-Michel, M. GUERZOU Abderhamane (Arrivé à 20h30), M. MOREAU Patrick, M. REBEYROLLE Pascal, M. FOIREST Pierre, M. ANTY Olivier, Mme GALLIMARD Anne-Marie, M. GARBE Alain, M. LEBON Bernard, M. CARTEADO Stéphane, M. MORTEO Jean-Jules, M. BOUCHEZ Joël, Mme LEGRAND Martine, Mme BORGNE Catherine, M. RATIEUVILLE Valentin, Mme ATTIA Monia, M. BARROCA Joaquim, M. LOSTUZZO Jean-Luc, Mme GALOPIN Marie, M. LABBAS Mohamed, Mme LANNOYE Delphine, Mme RINALDELLI Michelle, M. Patrick PREMEL

### Pouvoirs:

Mme HERLEM Marlène donne pouvoir à M. APARICIO Jean-Michel Mme HAZEBROUCK Nicole donne pouvoir à Mme LEGRAND Martine Mme HUBERT Elisabeth donne pouvoir à M. GARBE Alain Mme COLAROSSI Valérie donne pouvoir à M. MORTEO Jean-Jules, Mme MARGUERITE Alexandra donne pouvoir à M. CARTEADO Stéphane Mme VASSEUR Corinne donne pouvoir à Mme BORGNE Catherine Mme BOUCHENE Nadia donne pouvoir à M. LOSTUZZO Jean-Luc M. BOUCHOUICHA Abdel-Rani donne pouvoir à M. RATIEUVILLE Valentin

## Absents:

Mme NEZAR Houria Mme MORTAGNE Isabelle Mme CHABOT Elisabeth Mme TRABON Indi M. SARR Alhassan M. LACASSAGNE Sylvain,

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Martine LEGRAND a été élue secrétaire de séance.

- Date de convocation : 11/03/2025

- Date d'affichage : 11/03/2025 - Nombre de membres en exercice : 37

Nombre de membres en exercice : 37
 Nombre de membres présents : 23

Nombre de pouvoirs : 8Nombre d'absents : 6

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n° 2025-002 : Conseil Syndical du Syndicat Mixte Tri-Or - Election d'un Délégué Communautaire représentant la commune de Noisy-sur-Oise

## Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Reçu en préfecture le 18/03/2025

ID: 095-249500489-20250317-2025 002-DE

Regumont-sur-Oise Remes-sur-Oise Bruvères-sur-Oise Champagne-sur-Oise

Vu l'arrêté préfectoral n° A23-291-029 en date du 27 novembre 2023, portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise au 1er ianvier 2024,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise, et en particulier, la compétence 6.1.5, relative à la collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Vu les statuts du Syndicat Tri-Or,

Vu le règlement intérieur du Syndicat Tri-Or.

Vu la délibération n° 2024-004 en date du 11 mars 2024 portant élection des délégués Communautaires au Conseil Syndical du Syndicat Mixte Tri-Or,

Considérant que la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise est compétente en matière de collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

Considérant que pour l'élection au comité du syndicat mixte des délégués des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre,

Considérant que les statuts du Syndicat Mixte Tri-Or prévoient la représentation des EPCI au sein de son comité syndical par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants par commune,

Considérant que ces statuts et en particulier l'article 6, disposent que les délégués suppléants ont voix délibérative en l'absence du titulaire qu'ils remplacent,

Considérant qu'il n'y a pas de pouvoir et que ce sont les délégués suppléants qui remplacent les délégués titulaires en cas d'absence,

Considérant le décès de Monsieur Gilles Riffier, délégué suppléant représentant la CCHVO pour la commune de Noisy-sur-Oise au sein du Syndicat Tri-Or,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation de son remplaçant,

Considérant la candidature de Madame Isabelle OCCELLI, afin de représenter la commune de Noisy-sur-Oise au Syndicat Mixte Tri-Or, en qualité de déléguée suppléante,

Considérant que le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

Premier tour de scrutin:

Après le bon déroulé des opérations de vote, il est comptabilisé :

Nombre de bulletins dans l'urne : 31 (trente et un)

Majorité absolue: 19

A obtenu:

Nom	Représentant la commune de	Bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou erronée	Nombre de suffrages obtenus	
			En chiffres	En toutes lettres
Délégué suppléant pour	le Syndicat Mixte Tri-Or			
Isabelle OCCELLI	Noisy-sur-Oise	0	31	31



Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le



Beaumont-sur-Oise, Bernes-sur-Oise, Bruyères-sur-Oise, Champagne-sur-Oise, I

ID: 095-249500489-20250317-2025 002-DE

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, Après avoir délibéré,

### DECIDE

<u>Article 1:</u> PROCLAME après le bon déroulé des opérations de vote, pour représenter la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise au sein du Syndicat Mixte Tri-Or, la déléguée suppléante suivante de la commune de Noisy-sur-Oise :

Ville	Suppléante	
Noisy-sur-Oise	Isabelle OCCELLI	

<u>Article 2:</u> RAPPELLE les noms des dix-huit délégués pour représenter la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise au sein du Syndicat Mixte Tri-Or :

Villes	Titulaires	Suppléants	
Beaumont-sur-Oise	Jean-Michel APARICIO	Madame Houria NEZAR	
	Pascal REBEYROLLE	Patrick MOREAU	
Bernes-sur-Oise	Carine FRAISSE	Michel MALINGRE	
	Olivier FOUR	Stéphane LACOSTE	
Bruyères-sur-Oise	Bernard LE BON	Bruno FOUQUE	
	Alain GARBE	Antoine DEIVASSAGAYAME	
Champagne-sur-Oise	Pascal VAUZELLE	Priam PUCA	
	Rolande REBYFFE	Albert ALFANDARI	
Marine	Olivier LESUEUR	Roland PINTAS	
Mours	Franck FOURMENT	Julie PENA	
Matalal	Christine PERINI	Christine LEDUC	
Nointel	Nathalie GIRARD	Nadine BOISDENGHIEN	
Noisy-sur-Oise	Frédéric FALLOT	Isabelle OCCELLI	
	Catherine BORGNE	Vivien BAREYT	
Dave are	Abdel-Rani BOUCHOUICHA	Mohamed LABBAS	
Persan	Xavier DECOMBAS	Jean-Luc LOSTUZZO	
D	Franck PINSSON	Anne Sophie BODEREAU	
Ronquerolles	Christine PETIT	Perrine DESMOTTES	

<u>Article 3:</u> AUTORISE Madame Catherine Borgne, Présidente à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération



Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publie le



Beaumont-sur-Oise Bernes-sur-Oise Bruyères-sur-Oise Champagne-sur-Oise

ID: 095-249500489-20250317-2025\_002-DE

## Adoptée par : A l'unanimité

Fait et délibéré en séance ordinaire, les jour, mois et an susdits. Pour copie conforme,



Catherine BORGNE Présidente Martine LEGRAND Secrétaire de séance

Rendu exécutoire le : 18 | 03 | 2025 Affiché le : 18 | 03 | 2025 Publié le : 18 | 03 | 2025

> Signé – par délégation Le Directeur Général des Services Laurent ASTRUC

Selon l'article R.421-1 du Code de la Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou de sa notification, d'un recours gracieux auprès de Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Haut Val d'Oise ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Cergy-Pontoise (la Cour administrative d'appel compétente étant celle de Versailles).

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyens » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : https://www.télérecours.fr).